



**MINISTRE DE LA JUSTICE, CHARGE  
DE LA REFORME JUDICIAIRE  
ET DES DROITS DE L'HOMME**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE CABINET**

\*\*\*\*\*

N° 055 /MJRJDH/DIRCAB.16

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
Unité – Dignité - Travail**

\*\*\*\*\*

## **LETTRE CIRCULAIRE**

\*\*\*\*\*

**A Messieurs :**

- ✓ **Les Procureurs Généraux,**
- ✓ **Les Procureurs de la République,**
- ✓ **Les Juges d'Instruction,**
- ✓ **Et les Présidents des tribunaux correctionnels**

Par note circulaire n° 416/CA/PGCA/98 du 19 Mai 1998, le Parquet Général de la Cour d'Appel de Bangui, unique Parquet Général de l'époque avait instruit les parquets à l'effet de correctionnaliser certaines infractions qualifiées de crimes afin d'assurer la célérité dans la sanction des auteurs. Au titre de ces infractions, figure le crime de viol.

Depuis quelques années, les crimes sexuels, en raison de leur ampleur et répétition sont devenus une préoccupation pour nos populations et notre société.

Dorénavant, il est prescrit à tous les magistrats du ministère public, aux juges d'instruction et aux Présidents des Tribunaux correctionnels de ne plus appliquer la correctionnalisation aux infractions sexuelles qualifiées de crime.

La fréquence de ces crimes et leur commission durant les conflits justifient désormais que toute la rigueur de la loi soit appliquée afin de dissuader les éventuels auteurs.

Les crimes sexuels en cours d'instruction ou en instance de jugement devant les tribunaux correctionnels doivent être requalifiés lors de la clôture de l'information ou à la clôture des débats devant les juridictions correctionnelles et faire l'objet d'ouverture d'une information conformément aux dispositions de l'article 50 du code de procédure pénale.

Un rapport doit être fait mensuellement par les parquets lors de l'envoi des notices du parquet sur l'exécution desdites instructions.

Je tiens la main à la stricte application de la présente circulaire.

Fait à Bangui, le 8 Mars 2016



Le Ministre de la Justice, chargé  
de la Réforme Judiciaire et des Droits  
de l'Homme

  
**Alain Dominique SAID-PANGUINDJI**